

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le

ID : 029-212900989-20220127-D202206-DE



SCHEMA DIRECTEUR VELO

LAMPAUL-PLOUARZEL

Janvier 2022

Table des matières

CONTEXTE/EXPOSE.....	3
A- ETAT DES LIEUX DU RESEAU CYCLABLE	5
1_ Le réseau départemental	5
2_ Le réseau communautaire.....	6
3_ Les circuits VTT communautaires.....	9
4_ Les boucles touristiques d'intérêt communautaires	9
5_ Le réseau communal	13
6_ Le stationnement vélo communautaire.....	13
7_ Le stationnement vélo communal	13
8_ Les axes à fort trafic	13
9_ Les points noirs du réseau routier.....	13
10_ Les pôles générateurs de flux.....	13
B-ORIENTATIONS DU SCHEMA VELO	14
1_ Les usagers	14
2_ Les déplacements.....	14
3_ Le développement de l'infrastructure	14
4_ Le développement du stationnement.....	14
5_ L'amélioration du jalonnement cyclable vers plouarzel	15
6_ Encourager la pratique du vélo à l'intérieur de l'agglomération.....	15
7_ Réfléchir aux déplacements des cyclistes dans toutes les réflexions relatives aux :.....	15
8_ L'accompagnement et l'encouragement des commerces, bailleurs sociaux	15
9_ Le programme SRAV.....	15
C- OBJECTIFS DU SCHEMA COMMUNAL VELO.....	17
D- ANNEXE CARTOGRAPHIQUE	18
Annexe 1 (Situation au 1 ^{er} janvier 2022) :.....	18
Annexe 2 (Projection du schéma communal vélo) :	18

CONTEXTE/EXPOSE

Le schéma directeur vélo communal est un document cadre qui vise à définir la politique cyclable de la commune. Ses objectifs sont le développement l'usage du vélo au sens large encouragé par des mesures efficaces :

- La sécurisation des axes à fort trafic et des points noirs.
- L'amélioration du jalonnement des autres axes.
- L'équipement du territoire en services liés aux déplacements à vélo.
- L'accompagnement des usagers, collectivités, entreprises, associations, structures privés...

Ce document s'inscrit dans le cadre du Plan « Vélo et mobilités actives » présenté le 14 septembre 2018 par le Premier ministre qui porte l'ambition inédite de faire du vélo un mode de transport à part entière.

L'objectif est de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici à 2024 en passant de 3 à 9 %.

Afin de soutenir cette mesure, un ensemble d'appels à projets dont le "Fonds mobilités actives" ont été lancés par l'état depuis cette date.

En outre le schéma communal s'articule avec les objectifs fixés par les lois LAURE (30 décembre 1996) et LOM (24 décembre 2019) codifiées à l'article L.228-2 du Code de l'environnement :

*« A l'occasion des **réalisations ou des rénovations** des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de **pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou, pour les chaussées à sens unique à une seule file, de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.** Lorsque la réalisation ou la rénovation de voie vise à créer une voie en site propre destinée aux transports collectifs et que l'emprise disponible est insuffisante pour permettre de réaliser ces aménagements, l'obligation de mettre au point un itinéraire cyclable peut être satisfaite en autorisant les cyclistes à emprunter cette voie, sous réserve que sa largeur permette le dépassement d'un cycliste dans les conditions normales de sécurité prévues au code de la route.*

Le type d'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de mobilité, lorsqu'il existe. »

Le schéma directeur vélo est construit en cohérence avec les documents de planification du territoire et les politiques environnementales du département du Finistère et de la région Bretagne. Ainsi le schéma vélo s'accorde avec :

- Le PLU de la commune et le PLU intercommunal
- Le SCOT du Pays de Brest
- Le schéma Vélo de la Communauté de la Communauté de Communes du pays d'Iroise
- Le schéma des Cheminements Doux de la Communauté de Communes du pays d'Iroise
- Le plan vélo départemental
- Le SRADDET de la région Bretagne

Ce projet a fait l'objet de plusieurs temps d'échange avec la CCPI, les associations locales, les usagers.

Il en résulte un document cadre opérationnel qui a vocation à répondre à plusieurs problématiques :

- ⇒ Faciliter la pratique du vélo
- ⇒ Promouvoir la pratique du vélo
- ⇒ Améliorer la circulation des cyclistes sur la commune et vers les pôles générateurs de déplacements.
- ⇒ Sécuriser le déplacement des enfants à vélo.
- ⇒ Permettre le stationnement sur l'ensemble des sites accueillant du public
- ⇒ Permettre le financement d'opérations en lien avec la politique cyclable par les collectivités territoriales et l'état.

Un état des lieux des politiques en vigueur au niveau local est présenté en première partie du document. Les orientations stratégiques de la commune sont détaillées dans un second temps. Le programme d'actions est précisé en troisième partie.

A- ETAT DES LIEUX DU RESEAU CYCLABLE

1_Le réseau départemental



La V45 (anciennement nommée V5) est un itinéraire cyclable départemental d'intérêt régional destinée principalement aux cyclotouristes et à la randonnée

- Jalonnée de Lampaul-Plouarzel à Brest
- En cours de jalonnement entre Lanildut et L'aber Benoît



2_Le réseau communautaire



La Communauté de Communes du Pays d'Iroise a validé deux schémas en lien avec le vélo depuis 2014.

Le Schéma directeur des cheminements doux approuvé en décembre 2014 a pour objectifs de relier les communes du territoire entre elles par le développement de l'infrastructure vélo.

Trente-trois liaisons cyclables intercommunales sont identifiées hors des limites de l'agglomération ce qui représente un maillage de 120 km. Le programme s'attache à développer les liaisons intercommunales par la mise en œuvre de pistes cyclables bidirectionnelles, voies vertes, voies partagées, jalonnement routier, signalisation verticale et horizontale. La maîtrise d'ouvrage communautaire n'est pas portée dans les limites de l'agglomération.

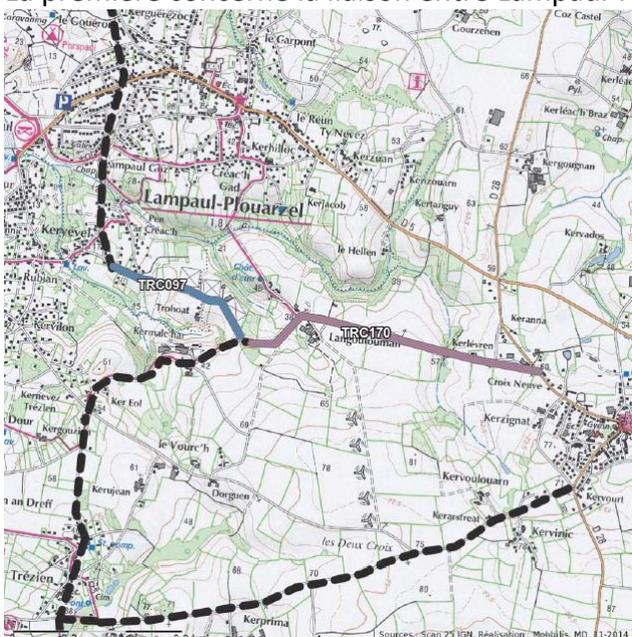
Le Schéma directeur vélo approuvé par le conseil communautaire en décembre 2019 vise une approche élargie de la politique vélo qui intègre des volets liés à la communication, au développement des boucles touristiques, au stationnement, aux aires d'arrêt, aux services, à l'accompagnement des collectivités et des professionnels du secteur.

Le Schéma directeur vélo affirme la continuité du programme opérationnel des cheminements doux de 2014.

Enfin d'un point de vue financier la communauté intervient auprès des communes le biais d'un fonds de concours lorsqu'une opération d'aménagement cyclable portée par une commune a vocation à relier un itinéraire d'intérêt communautaire.

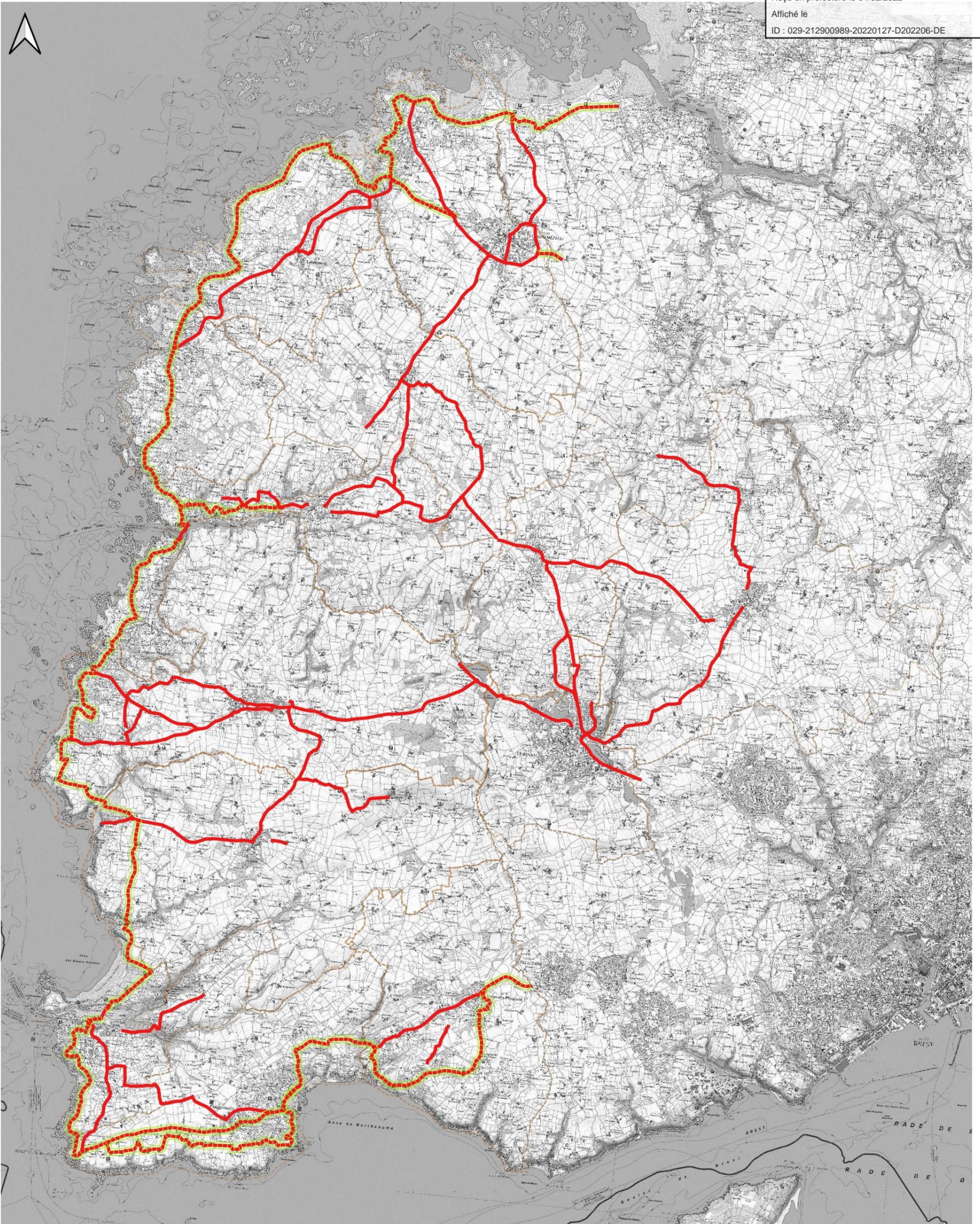
Le schéma communautaire identifie trois liaisons sur Lampaul-Plouarzel

La première concerne la liaison entre Lampaul-Plouarzel et Plouarzel :



Aménagement proposé	ID Tronçon	Longueur m	Coût HT
Zone partagée	TRC097	817	16 346,22 €
Piste cyclable	TRC170	1626	325 109,33 €
Frais divers et études (15%)			51 218,33 €
Total itinéraire		2443	392 673,88 €

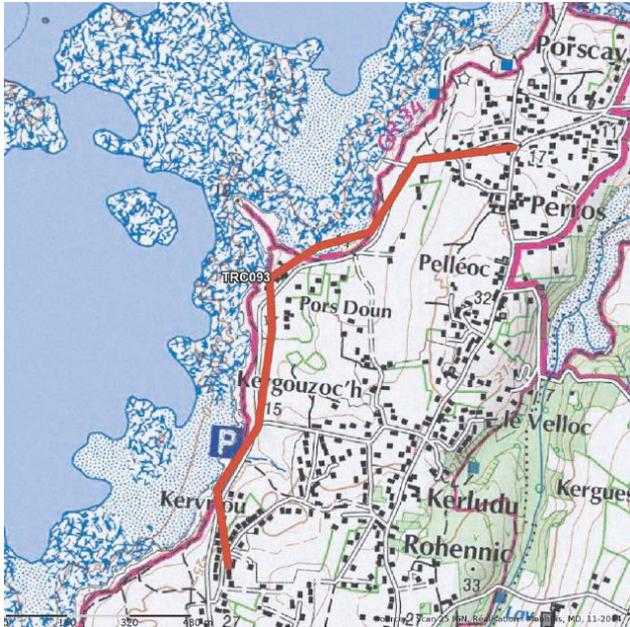
Distance en km	Temps parcours estimé en min	
	A vélo	A pied
2,5	10	31



1:80000

- Schéma vélo
- Maitrise d'ouvrage communautaire
 - - - Maitrise d'ouvrage départementale
 - Limites communales

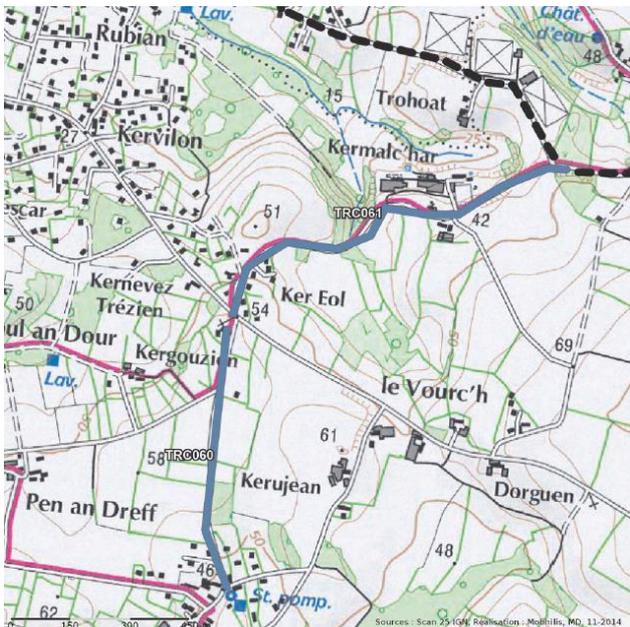
Une liaison entre Lampaul-plouarzel et Lanildut est identifiée au niveau de la route de la corniche ; également itinéraire de la vélo route littorale du département (V45). Les prescriptions d'aménagement portent sur la signalisation horizontale.



Aménagement proposé	ID Tronçon	Longueur m	Coût HT
Chaucidou	TRC093	1551	38 782,82 €
Frais divers et études (15%)			5 817,42 €
Total itinéraire		1551	44 600,24 €

Distance en km	Temps parcours estimé en min	
	A vélo	A pied
1,5	6	19

La troisième section relie le secteur de Trohoat à Trézien en voie partagée.



Aménagement proposé	ID Tronçon	Longueur m	Coût HT
Zone partagée	TRC061	1024	20 482,87 €
	TRC060	660	13 203,61 €
Carrefour			25 000,00 €
Frais divers et études (15%)			8 802,97 €
Total itinéraire		1684	67 489,46 €

Distance en km	Temps parcours estimé en min	
	A vélo	A pied
1,7	7	21

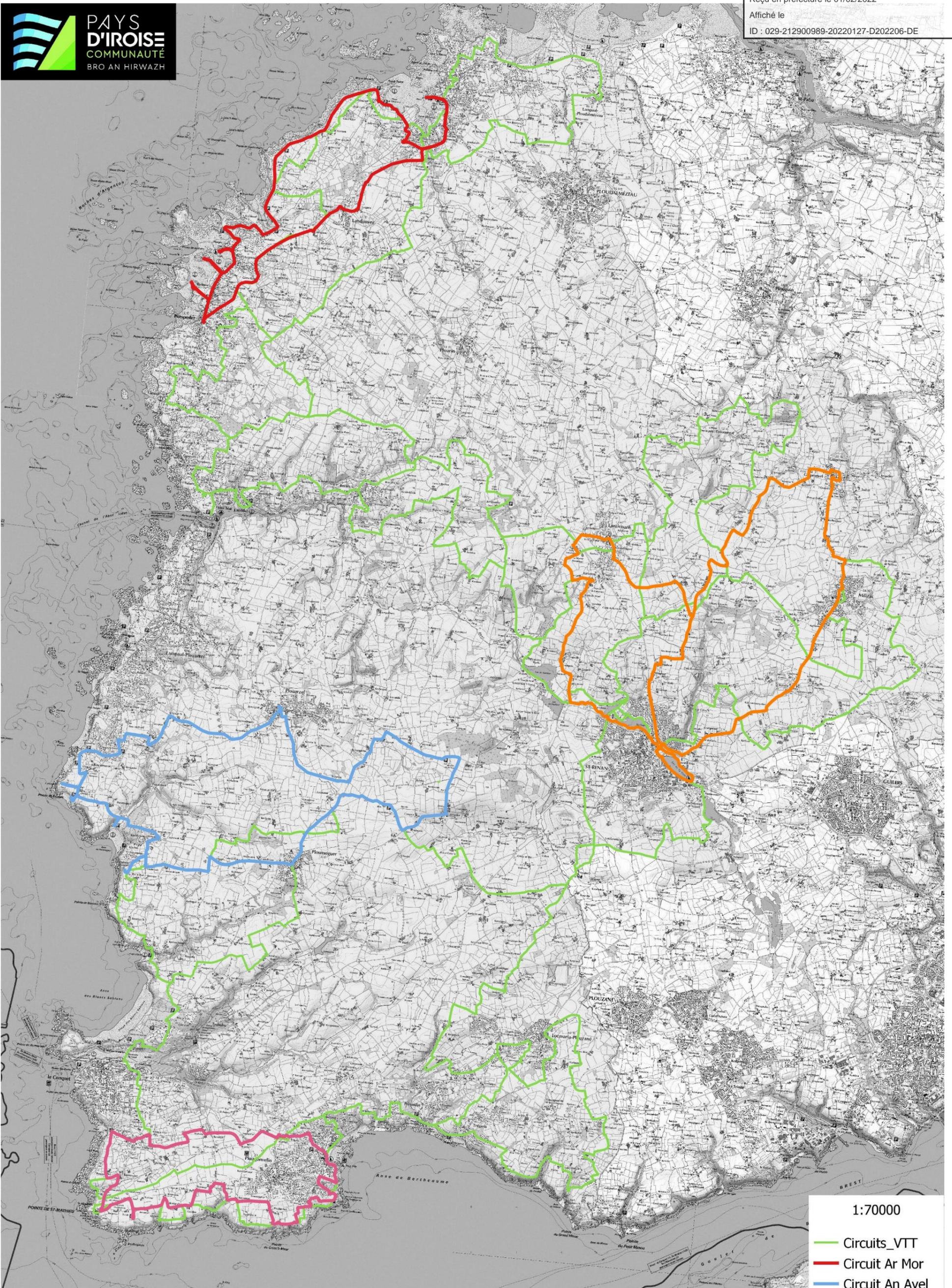
3_Les circuits VTT communautaires

Depuis plus de 20 ans la Communauté de Communes du Pays d'Iroise assure l'entretien et le balisage de 18 circuits VTT sur le territoire. Cela représente un linéaire de 500 km de sentier à équiper et jalonner.

4_Les boucles touristiques d'intérêt communautaires

A compter de 2020, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions vélo, la Communauté a développé quatre boucles d'intérêt touristique. Les circuits ciblent un public familial et ont vocation à permettre la découverte du petit patrimoine présent sur dix communes en empruntant des voies communales à faible trafic. Ils sont balisés dans les deux sens de circulation et offrent des services aux usagers : stationnement vélo, aires d'arrêt et de repos, haltes, points de vue.

Circuits	Communes traversées	Distance	Durée
Ar Mor	Ploudalmézeau, Landunvez, Porspoder	23 km	2H00
An Avel	Ploumoguer, Plouarzel	29 km	2H30
An Envor	Plougonvelin, Le Conquet	18 km	1H30
Al Lenn	Circuit 1 : Saint-Renan, Lanrivoare	17,5 km	1H30
Al Lenn	Circuit 2 : Saint-Renan, Milizac-Guipronvel	19.5 km	1H30



1:70000

-  Circuits_VTT
-  Circuit Ar Mor
-  Circuit An Avel
-  Circuit An Envor
-  Circuit Al Lenn

5_Le réseau communal

La commune n'a pas de réseau cyclable sur son territoire.

La commune de Lampaul-Plouarzel n'a pas d'itinéraire cyclable jalonné en dehors de la V45 départementale.

6_Le stationnement vélo communautaire

La communauté de communes équipe en stationnement vélo les sites pour lesquels elle assure une compétence : sites touristiques, port de l'Aber Ildut, centres nautiques, bâtiments communautaires et hôtel d'entreprises...

Une première tranche de travaux démarré en 2020 dans le cadre des programmes « alvéole » et « coup de pouce » portés par la Fédération des Usagers de la Bicyclette et ROZO a permis la mise en place d'abris couverts.

7_Le stationnement vélo communal

Le stationnement vélo communal concerne aujourd'hui les sites suivants :

- Commerces
- Cruguel
- Salle omnisport

Les dispositifs en place sont de type « rack à vélo » peu appréciés des cyclistes notamment en raison des désordres qu'ils engendrent sur les roues (voile). Ils ont vocation à être remplacés par des dispositifs de type arceaux.

Les stationnements vélo en service sont localisés sur l'annexe cartographique n°1.

8_ Les axes à fort trafic

La RD05 constitue l'axe principal de la commune avec une circulation de 1600 véhicules par jour dans les deux sens (rue de Brest, la rue de la mairie et la rue de Porspaul).

L'axe RD05 est localisé sur l'annexe cartographique n°1.

9_ Les points noirs du réseau routier

En dehors du réseau départemental, les secteurs présentant des contraintes pour la circulation des cyclistes sont :

- Carrefour rue de l'Iroise, rue de Porspaul, rue de Beg ar vir
- Carrefour, rue du Gouerou, rue de Porspaul
- Au droit des écoles rue de Molène et rue du Créach
- Carrefour RD05-Place de l'église

Les points noirs du réseau routier sont localisés sur l'annexe cartographique n°1.

10_ Les pôles générateurs de flux

- Les écoles
- Les commerces
- Les services
- Les plages
- Le camping

- Le pôle d'échange multimodal

Les pôles générateurs de flux sont localisés sur l'annexe cartographique n°1.

B-ORIENTATIONS DU SCHEMA VELO

1_ Les usagers

Le schéma communal s'adresse principalement aux écoliers, collégiens et usagers du pôle d'échange multimodal, habitants, touristes, vacanciers et camping-caristes.

2_ Les déplacements

Les déplacements ciblés relèvent du quotidien, des déplacements utilitaires (vers les services, commerces, travail...), des déplacements de loisirs (balades au bord de mer, vtt...), des déplacements vers les infrastructures sportives.

3_ Le développement de l'infrastructure

Les aménagements cyclables viseront :

- ⇒ La sécurisation des déplacements sur la RD05 dans son ensemble.
- ⇒ Le raccordement sur le réseau communautaire et départemental.
- ⇒ Le raccordement sur le réseau communautaire et départemental via le jalonnement des axes suivants : rue du Créach, rue de Kerhilloc, rue de Trohéry, rue de Molène, rue d'Ouessant, rue de Porscave.

Les sections à sécuriser sont identifiées sur l'annexe cartographique n°2.

4_ Le développement du stationnement

- ⇒ Abandon des racks à vélo qui abîment les roues des vélos :



- ⇒ Au profit de stationnement en U :



⇒ Développer le stationnement auprès des écoles, commerces, services, plages, campings, infrastructures sportives, pôle d'échange multimodal.

Les points de stationnement vélo à équiper sont localisés sur l'annexe cartographique n°2.

5_ L'amélioration du jalonnement cyclable vers plouarzel

Développer le jalonnement cyclable en liaison avec le schéma intercommunal au niveau de Langoulouman, Plouarzel.

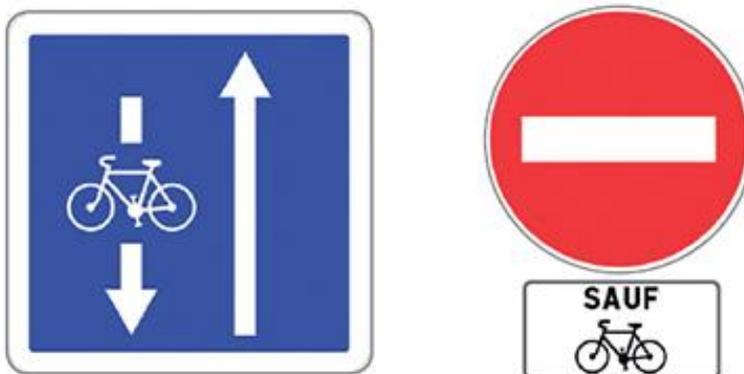
Les sections à jalonnées sont identifiées sur l'annexe cartographique n°2.

6_ Encourager la pratique du vélo à l'intérieur de l'agglomération

La volonté d'encouragement peut se traduire par des mesures visant à :

- Développer le stationnement vélo sur la commune.
- Réduire la distance des trajets à vélo en étudiant l'instauration du double sens cyclable dans toutes les rues à sens unique.

Le double sens cyclable est un régime de priorité adapté aux voies à sens unique qui permet aux cyclistes de circuler dans les deux sens. Il est matérialisé par une signalisation verticale à chaque extrémité de la section :



Signalisation d'un double-sens cyclable

7_ Réfléchir aux déplacements des cyclistes dans toutes les réflexions relatives aux :

- Opérations d'aménagement du territoire.
- Opérations d'entretien et de rénovation de la voirie.
- Opérations d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie.
- L'élaboration des documents de planification du territoire.
- Politiques territoriales au sens large.

8_ L'accompagnement et l'encouragement des commerces, bailleurs sociaux

La commune s'engage à fournir l'équipement de stationnement à proximité des commerces et logements sociaux.

9_ Le programme SRAV

La commune s'engage à :

- Promouvoir le programme SRAV « Le savoir Rouler à Vélo » via son site internet.

- Informer les écoles sur les conditions de mise en œuvre du programme SRAV.

Ce programme s'inscrit dans la volonté de multiplier par trois l'usage du vélo à des fins de mobilité pour atteindre 9 % d'ici 2024. Il permet notamment aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Le savoir rouler à vélo peut être organisé par les associations, les Moniteurs Cyclistes Français, les écoles, les centres de loisirs, la mairie, les professionnels du cycle, les coordinations sécurité routière en préfecture.

C- OBJECTIFS DU SCHEMA COMMUNAL VELO

Les objectifs sont définis dans le programme d'actions ci-dessous. Un accompagnement technique et financier est parfois possible, sous réserve de l'évolution des politiques contractuelles des collectivités.

Fiche action	Coût (€HT)	Accompagnement technique	Accompagnement financier
Développer le réseau cyclable			
Sécuriser le déplacement des cyclistes sur l'axe départemental RD05 en agglomération	400 000 €	Département du Finistère	Département du Finistère/CCPI
Jalonner l'itinéraire cyclable vers Plouarzel sur les voies communales à faible trafic	10 000 €	CCPI	Commune de Plouarzel
Jalonner l'itinéraire cyclable vers le réseau cyclable communautaire	5 000 €	CCPI	CCPI
Jalonner l'itinéraire cyclable vers le réseau cyclable départemental	5 000 €	Département du Finistère	Département du Finistère
Développer le stationnement vélo			
Equiper les infrastructures communales	7500 €	CCPI	-
Equiper les sites pouvant recevoir du public	7500 €	CCPI	-
Equiper le pôle d'échange multimodal d'un abri sécurisé	20 000 €	CCPI	Département/Région
Sécuriser les déplacements des cyclistes			
Etudier la sécurisation des points noirs en agglomération	1 500 €	CCPI	Département du Finistère (dossier amendes de police)
Aménagement de traversées de chaussée	10 000 €	CCPI	Département du Finistère (dossier amendes de police)
Aménagement ponctuel de sécurité routière	10 000 €	CCPI	Département du Finistère (dossier amendes de police)
Faciliter le déplacement des cyclistes			
Modifier les régimes de priorité en agglomération, généralisation du double sens cyclable	3 000 €	CCPI	Département du Finistère (dossier amendes de police)
Communication			
Communication Programme SRAV (internet, BIM...)	1 000 €		
Accompagner les structures organisatrices du SRAV	1 000 €		

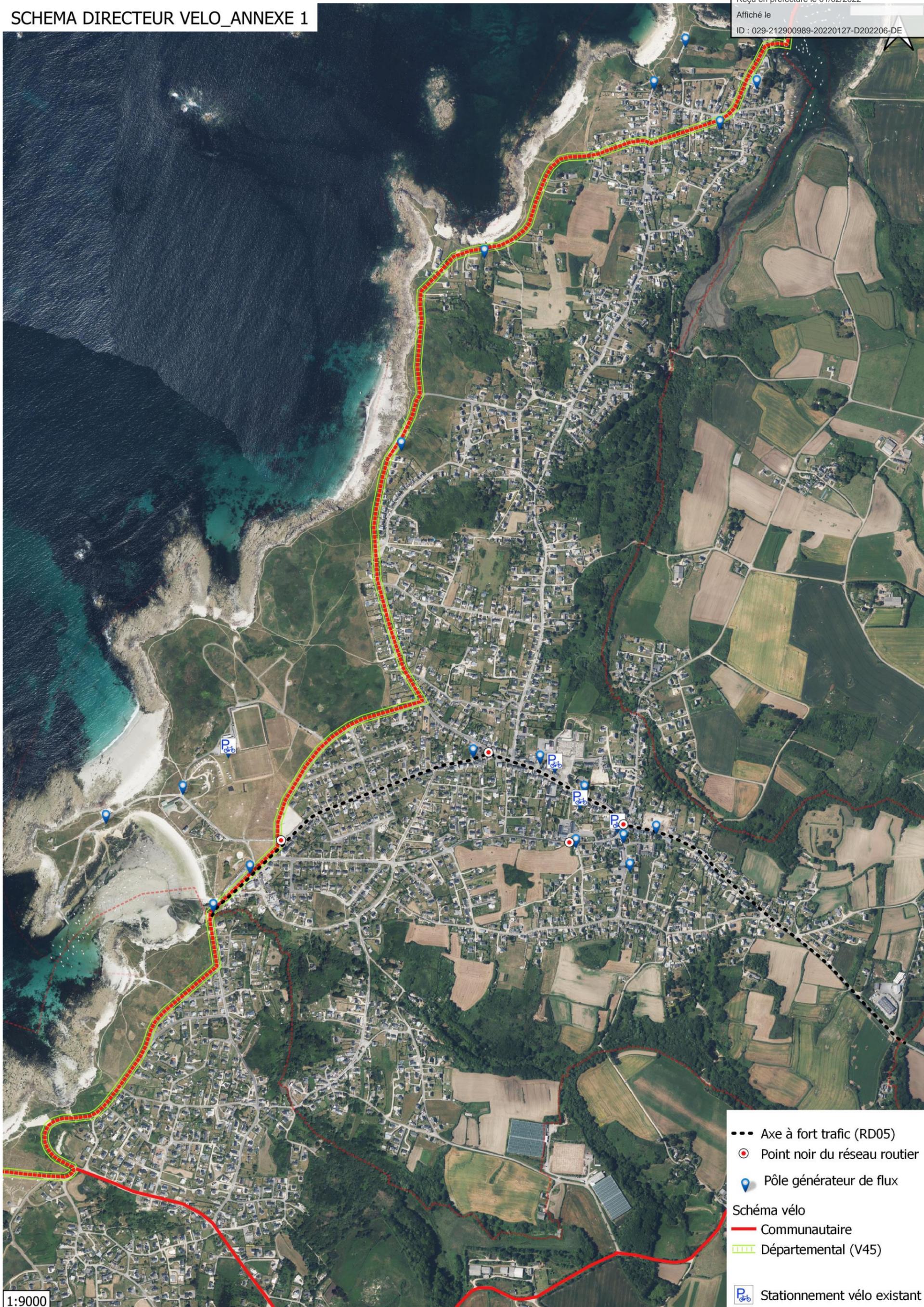
D- ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

Annexe 1 (Situation au 1^{er} janvier 2022)

- Emplacement des stationnements vélo.
- Localisation des pôles générateurs de flux.
- Identification des schémas vélo supra communaux.
- Localisation des axes à fort trafic routier.
- Localisation des carrefours dangereux et points noirs du réseau routiers.

Annexe 2 (Projection du schéma communal vélo)

- Projet de stationnement vélo.
- Projet de sécurisation et de jalonnements des déplacements à vélo.



- Axe à fort trafic (RD05)
- Point noir du réseau routier
- 📍 Pôle générateur de flux
- Schéma vélo
- Communautaire
- Départemental (V45)
- 🚲 Stationnement vélo existant

SCHEMA DIRECTEUR VELO_ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le

ID : 029-212900989-20220127-D202206-DE

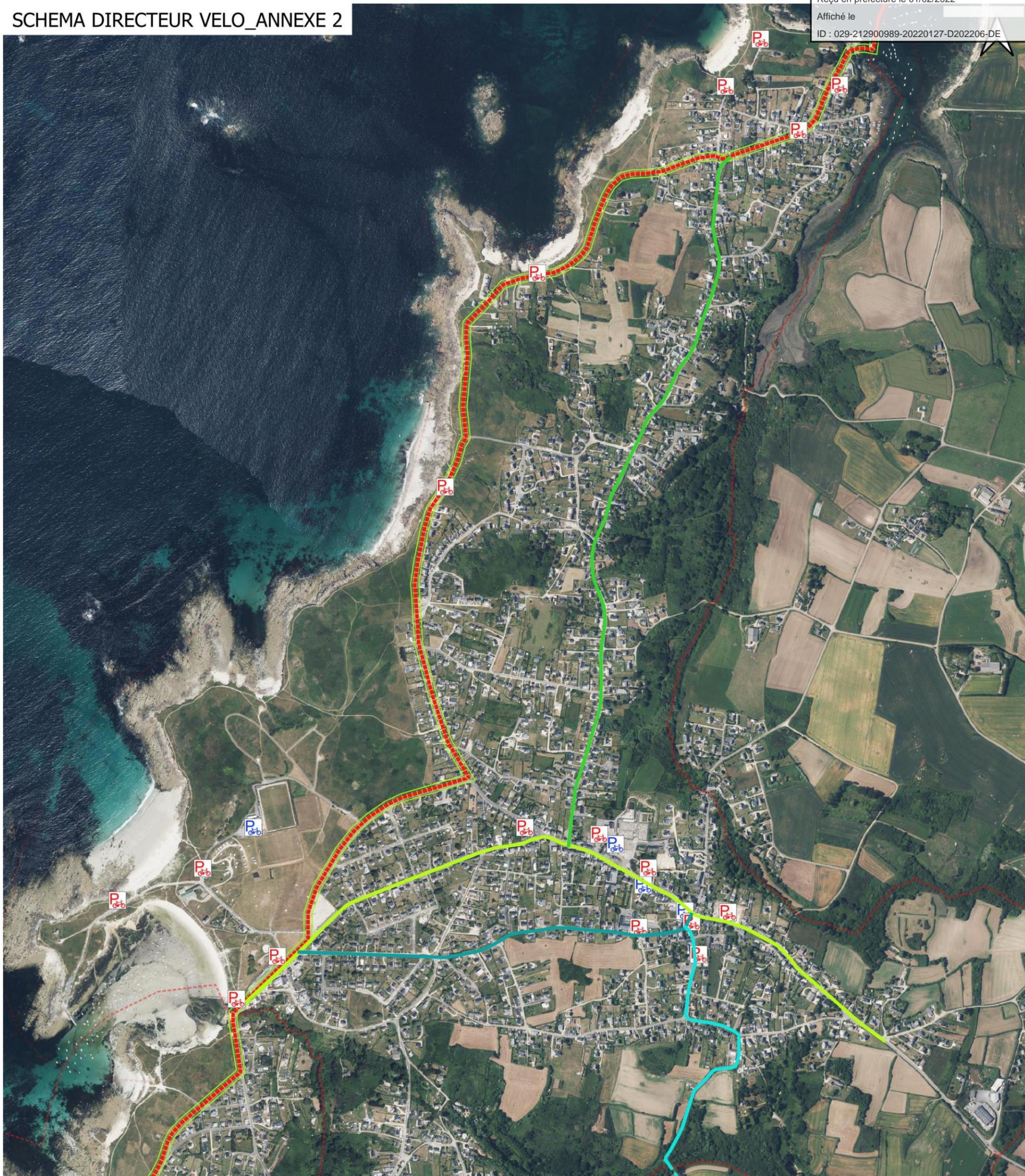


Schéma vélo

— Communautaire

— Départemental (V45)

Schéma communal vélo

— Rue de Porscave -> V45

— RD05 -> V45

— Rue de Molène et de Ouessant -> V45

— Rue du Creac'h -> Plouarzel et Schéma communal

Stationnement

Existant

Projet d'implantation

1:9000

